

**Délibération n°2020-06-19****Réf. Nomenclature « Actes » : 823**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Signature d'un avenant à la convention de Contrat Territorial Global (CTG)

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	18
Votants	92

**L'an deux mille vingt, le 17 décembre et à 18h00**, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 8 décembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

**Claude Bauvy** est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Sébastien Devallière	Joël Bézanger	à	Philippe Brugère
Tony Calla	à	Mady Junisson	Laëtitia Chapuis	à	Nadine Picard
Danielle Coulaud	à	Eric Ziolo	Sandra Delibit	à	Martine Pannetier
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Céline Parrain	à	Christophe Arfeuillère	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean-Marc Sauviat	à	Tony Cornelissen	Jacques Sénéjoux	à	Dominique Miermont
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Michelle Chaumont	à	Marie-Claude Lepage

- **Élus excusés :**

Aubessard Anne-Marie ; Bredèche Robert (représenté) ; Bringoux Jeanine ; Galland Baptiste ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Nirelli Catherine ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Tur Christophe.

**Guy Faugeron, maire de Saint-Merd-la-Breuille, ne participe pas au vote.**

Le président explique que depuis 2019, la Caf de la Corrèze en accord avec la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 de la Branche famille s'emploie à déployer une nouvelle démarche, la Convention Territoriale Globale (CTG) qui vise à mettre les ressources de la Caf au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

L'échelon retenu pour mener cette démarche sur le département est celui des EPCI. Ainsi, une CTG a été signée en début d'année 2020 avec la communauté de communes de Haute-Corrèze Communauté, après réalisation d'un diagnostic sur tout son territoire et définition d'un plan d'actions dans les domaines de la Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Jeunesse, Soutien à la fonction parentale, Animation de la Vie Sociale et Santé Solidarité.

La CTG devient ainsi le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caf, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle remplace donc progressivement les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), au fil de leur renouvellement.

A compter de 2020 et au fil des renouvellements des CEJ, ces derniers seront remplacés par un nouveau dispositif de financement national : les « bonus territoire CTG ».

Ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétences concerné, un maintien des financements précédemment versés dans le cadre des CEJ, mais en simplifie les modalités de calcul. L'ensemble des équipements présents sur un territoire couvert par une CTG et soutenus par les collectivités signataires en sera bénéficiaire. Comme auparavant, l'engagement des Caf est pluriannuel, ce qui constitue un gage de lisibilité et de stabilité financière pour chaque gestionnaire.

La commune de Bort-les-Orgues détient les compétences Petite Enfance et Enfance Jeunesse et est gestionnaire d'un ALSH (3-12 ans) et d'une crèche familiale de 12 places, soutenues financièrement par la Caf.

Après en avoir délibéré favorablement à raison d'une abstention et de 91 voix pour, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à signer un avenant à la CTG initiale (co-signée par la CAF, MSA du Limousin et Haute Corrèze communauté).

<b>A la majorité</b>	
Votants	92
Pour	91
Contre	0
Abstention	1

**Pour extrait conforme,**

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 17 décembre 2020**

Le président,  
Pierre Chevalier

